

Source	<i>Ethnologie française</i> XLVI
Date	avril 2016
Signé par	Jérôme COURDURIES

Le livre de Florence Weber *Penser la parenté aujourd'hui. La force du quotidien* est une réédition augmentée de son ouvrage *Le Sang, le nom, le quotidien : une sociologie de la parenté pratique* paru en 2005. Alors que David Schneider a caractérisé la parenté américaine et européenne comme fondée sur la biologie et le droit, Florence Weber, ici comme dans ses travaux précédents portant plus spécifiquement sur les solidarités familiales<sup>1</sup>, entend souligner le rôle du quotidien dans la fabrication des liens de parenté. Elle conjugue ainsi des domaines de l'anthropologie et de la sociologie de la France et des sociétés euraméricaines habituellement séparés : les évolutions contemporaines de la filiation, la dimension pratique de la relation quotidienne entre parent et enfant, le *care* à l'égard des proches dépendants et enfin la dimension économique des solidarités familiales.

Cette deuxième version du livre de Florence Weber s'organise comme la précédente autour de l'exposé de huit cas ethnographiques. Les quatre premiers cas permettent à l'auteure d'explorer différentes dimensions de la maternité et de la paternité. Les derniers cas permettent, eux, de réfléchir à l'impact de la parenté quotidienne sur les relations développées au sein de la maisonnée, une fois les enfants devenus adultes et parfois même au cours des générations suivantes. Quelques cas sont particulièrement opérants et permettent à Florence Weber de dérouler toute sa démonstration. Ainsi Bérénice, née en 1972, a trois pères : celui dont elle porte le nom, son père légal, celui qu'elle appelle « papa » et qui l'a élevée (le second mari de sa mère), et celui qui est son géniteur, amant éphémère de sa mère. Priscille, née en 1957, est la fille légitime de sa mère et de son père puisqu'ils se sont mariés mais elle a été conçue par sa mère avec son amant. Celui-ci fut son parrain et elle l'appelait d'ailleurs ainsi. Elle n'apprit qu'il était son géniteur qu'à l'âge de dix ans.

Priscille hérita du mari de sa mère, qui était légalement son père, puis se fit adopter par son père biologique, lorsqu'il eut épousé sa mère en secondes noces ; elle prit son nom, du fait de l'adoption et intégra la lignée de son père en tant que fille aînée du fils aîné. Elle a donc deux pères. Comme Bérénice qui se sentit tiraillée entre ses trois pères, Priscille éprouva un sentiment diffus de culpabilité à l'égard du défunt mari de sa mère qui l'avait toujours considérée comme sa fille et pour lequel elle avait une profonde affection.

Pour Florence Weber, les histoires de Bérénice et de Priscille révèlent le poids de la norme de l'exclusivité de la filiation paternelle, qui rend difficile de savoir comment se référer à chacun de leurs pères et comment les nommer. Une exclusivité de la filiation qui concerne non seulement la filiation paternelle mais aussi la filiation maternelle, comme l'ont montré par ailleurs Françoise-Romaine Ouellette<sup>2</sup> et Agnès Fine<sup>3</sup> pour nos

<sup>1</sup> Weber Florence, Séverine Gojard et Agnès Gramain (dir.), 2003, *Charges de famille. Parenté et dépendance dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte.

<sup>2</sup> Ouellette Françoise-Romaine, 1998, « Les usages contemporains de l'adoption », in Agnès Fine (dir.), *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*, Paris, éditions de la msh : 153-176.

<sup>3</sup> Fine Agnès, 2001, « Pluriparentalités et Système de Filiation Dans Les Sociétés Occidentales », in Didier Le Gall et Yamina Bettahar (dir.), *La Pluriparentalité*, Paris, Presses universitaires de France : 69-93.

sociétés à l'occasion de travaux qui curieusement ne sont pas évoqués par Florence Weber.

Autre cas : deux veuves, Francesca et Leonora, élevèrent ensemble leurs enfants. Celles-ci, devenues adultes, à l'exception du fils de Francesca ayant rompu tout lien familial, insistent sur le fait qu'elles appartiennent à la même famille. Les deux filles de Francesca semblent avoir oublié leur frère alors qu'une fille de Leonora se souvient de lui avec affection. Comme l'écrit Florence Weber, « L'affection sélective trie dans les parents disponibles, que ces parents soient de sang, de lait *stricto sensu* ou simplement quotidiens » [146].

Pour sa part, Marie est arrivée comme bonne à l'âge de 14 ans dans une famille et y est restée jusqu'à sa mort, à l'âge de 76 ans ; tout le monde dans la famille l'appelle « la vieille Marie ». Elle y a élevé trois générations d'enfants, passant d'une maison à l'autre, au sein de la même lignée. Sans dénier les différences évidentes de statut social, le cas de « la vieille Marie » illustre une forme de « parenté non officielle, de parenté quotidienne, de parenté nourricière » [144]. Dans le même ordre d'idées, Danielle et Jean ont été pendant 30 années la gouvernante et le jardinier de riches bourgeois sans enfant ; une affection réciproque les liait et leur fils fut élevé un peu comme s'il avait été l'enfant de leurs patrons. À leur mort, ils ont reçu une part importante de leur héritage. Des commérages ont bien entendu eu cours et le fils des domestiques a été soupçonné être en réalité le fils du patron et de la gouvernante. Les histoires de « la vieille Marie » et de Danielle et Jean témoignent de relations de parenté élective qui se nouent parfois malgré l'existence d'importantes différences de classes sociales et de rapports de domination économique. Des recherches menées sur la domesticité féminine en Colombie par Félicie Drouilleau<sup>4</sup> et au Burkina Faso par Mélanie Jacquemin<sup>5</sup> avaient déjà montré qu'elle pouvait, de diverses manières, être créatrice de parenté.

L'analyse de Florence Weber prend ses distances avec l'approche sociologique de la famille, trop souvent centrée sur le foyer et qui ignore le plus souvent les dimensions lignagère et collatérale de la parenté. Tout en recourant à une analyse transdisciplinaire des relations familiales, elle inscrit son propre travail dans le sillage des recherches menées ailleurs par des anthropologues, tout particulièrement par Janet Carsten. Une différence de taille existe tout de même entre les normes de parenté observées dans d'autres sociétés traditionnelles et celles de notre propre société. Dans notre société, les liens tissés par les gènes, par le droit ou par l'exercice quotidien de soins et de responsabilités, lorsqu'ils relient un enfant à plus de deux parents sont perçus comme concurrents ; ce qui est loin d'être le cas dans l'ensemble des sociétés où la parenté de sang, la parenté élective et la parenté quotidienne ne sont pas nécessairement perçues comme exclusives les unes des autres. Il n'en reste pas moins qu'au-delà la famille nucléaire, l'exercice de fonctions parentales par des adultes vis-à-vis d'enfants dont ils ne sont pas les parents biologiques ni, éventuellement, les parents légaux, et l'expérience d'un quotidien partagé pendant l'enfance contribuent à fabriquer des liens de parenté durables qui font même l'objet d'une transmission d'une génération à l'autre. Cela a été également bien documenté par Agnès Martial à propos des familles recomposées, travail auquel Florence Weber se réfère pourtant peu<sup>6</sup>.

Un des intérêts du livre réside dans l'occasion qui nous est donnée par l'auteure de nous distancier de ce qui constitue le cœur du débat politique et médiatique contemporain

---

<sup>4</sup> Drouilleau Félicie, 2009, « Exode et domesticité à Bogotá », *Travail, genre et sociétés*, 22 : 75-96

<sup>5</sup> Jacquemin Mélanie, 2012, « *Petites bonnes* » d'Abidjan. *Sociologie des filles en service domestique*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Logiques Sociales ».

<sup>6</sup> Martial Agnès, 2003, *S'apparenter*, Paris, éditions de la msh.

dans le domaine de la famille et de réfléchir avec minutie à la manière dont se fabriquent les liens de parenté dans notre société. On regrettera que, dans cet ouvrage, Florence Weber ne prenne finalement pas en compte la question du genre dont de nombreux travaux ont montré ces dernières décennies l'impact sur la manière de vivre la paternité et la maternité, de se représenter soi-même comme père ou mère, et bien entendu, sur le contenu même des normes paternelles et maternelles.